

## **Division domaniale RTM du Piezan – Commune de Val de Chaise**

### **Consignes de gestion particulières du système d'endiguement pendant les travaux**

Les travaux projetés ne concernent que la partie aval du système d'endiguement, actuellement dégradé. Les travaux portent précisément sur le confortement du système d'endiguement sur ce tronçon. Les consignes de gestion du système d'endiguement pendant les travaux se limiteront à ce tronçon et porteront essentiellement sur des mesures d'organisation de chantier, de prévention et mise en sécurité des personnes et biens en cas de survenance d'une crue durant la période de travaux.

#### **En phase préparatoire des travaux :**

- 1) Une procédure d'évacuation et de mise en sécurité du chantier sera rédigée en période de préparation par l'entreprise et validée par la maîtrise d'œuvre (RTM) et le gestionnaire (la CCSLA).

#### **Pendant les travaux :**

- 1) L'entreprise sera abonnée au service Météo France pour une surveillance locale des conditions climatiques et anticiper les épisodes pluvieux ainsi qu'un abonnement au service Vigicrue. Le chef de chantier recevra chaque jour la météo du jour et des jours à venir. Selon les conditions météorologiques annoncées, la procédure de mise en sécurité sera mise en œuvre par l'entreprise.
- 2) Les ouvrages de protection seront régulièrement contrôlés par le chef de chantier. En cas de détérioration d'un ouvrage (batardeau ou traversée hydraulique), une analyse du risque sera réalisée afin de définir le niveau de détérioration. Les travaux seront réalisés en conséquence : reprise simple, renforcement ou doublage de l'ouvrage.
- 3) L'entreprise devra, durant toute la durée du chantier, entretenir le dispositif pour une crue correspondante à un Q2, soit 1,8 m<sup>3</sup>/s et une hauteur d'eau maximale de 0,30 m au niveau du seuil amont (lit à 3 m de large). Un marquage à la bombe sur les ailes du seuil béton existant sera prévu à l'implantation. En cas de crue annoncée supérieure à Q2, le protocole de mise en sécurité du chantier sera appliqué.
- 4) Les travaux démarreront de l'aval vers l'amont et seront réalisés par tranche de 40 à 50 ml par demi-profil. Cette organisation permet de finaliser chaque tranche en une semaine, offrant ainsi une meilleure visibilité sur les prévisions météorologiques et la possibilité d'adapter ou de suspendre les travaux si nécessaire.

A Annecy, le 18 juillet 2025

Stéphanie BIANCHI  
Ingénieur travaux RTM 74